S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif -RPQS-

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond vert sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
1.8.1. Répartition canalisations 7
1.8.2. Matériaux canalisations 7
1.8.3. Accessoires réseaux et branchements 8
1.8.4. Postes de relevage 8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 10
1.9.1. Station d'épuration de Saint Morillon 10
1.9.2. Station d'épuration de Saint Michel de Rieuffret 13
1.9.3. Station d'épuration de Saint Selve 15
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 19
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 21
2.1. Modalités de tarification 21
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 22
2.3. Recettes 24
3. Indicateurs de performance 25
3.1. Exploitation et renouvellement assainissement collectif 25
Commune 27
Site 27
Type contrôle 27
Libellé équipement 27
Date intervention 27
SAINT MICHE DE RIEUFFRET 27
PR Eglise 27
Equipement électrique 27
Armoire générale BT 27
03/04/2017 27
SAINT SELVE 27
PR Chemin Andron 27
Equipement électrique 27
Armoire générale BT 27
11/04/2017 27
PR Chemin Neuf 27
PR Lacanau 27
03/04/2017 27
PR Rambaud 27
PR Rouvres Vatic 27
PR Source 27
3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 27
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 28
3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 30
3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 30
3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 31
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 31
3.7.1. Station d'épuration SAINT MORILLON : 31
3.7.2. Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET : 32
3.7.3. Station d'épuration de ST SELVE 1 : 32
3.7.4. Station d'épuration de ST SELVE 2 : 33
4. Financement des investissements 36
4.1. Montants financiers 36
4.2. Etat de la dette du service 36
4.3. Amortissements 36
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 37
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 37
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 38
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 38
5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 38
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 39

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☑	☐
Contrôle de raccordement	☑	☐
Elimination des boues produites	☑	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement et à la demande des propriétaires :	☐	☑
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Morillon, Saint-Selve**
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* :

1. 01/01/2001 pour Saint Selve
2. 01/07/1998 pour Saint Morillon
3. 01/07/1998 pour Saint Michel de Rieuffret

- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 01/09/2011

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **01/07/2011**
- Date de fin de contrat initial : **30/06/2023**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/06/2023**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des télécommandes, télégestions, entretien et surveillance du réseau
Renouvellement	des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants ou hydrauliques, des pièces mobiles (ponts racleurs,...), du matériel de télégestion
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, évacuation des boues produites par la station d'épuration, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), surveillance du réseau

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 842 habitants au 31/12/2017**.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 640 abonnés au 31/12/2017** (1 583 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Saint-Michel-de-Rieufret	254	268		268	+ 5,51 %
Saint-Morillon	365	367		367	+ 0,55 %
Saint-Selve	954	1 005		1 005	+ 5,35 %
Total	**1 583**			**1 640**	**3, 60 %**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **1 800**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **49,04 abonnés/km au 31/12/2017** (47,37 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,34 habitants/abonné au 31/12/2017** (2,61 habitants/abonné au 31/12/2016).

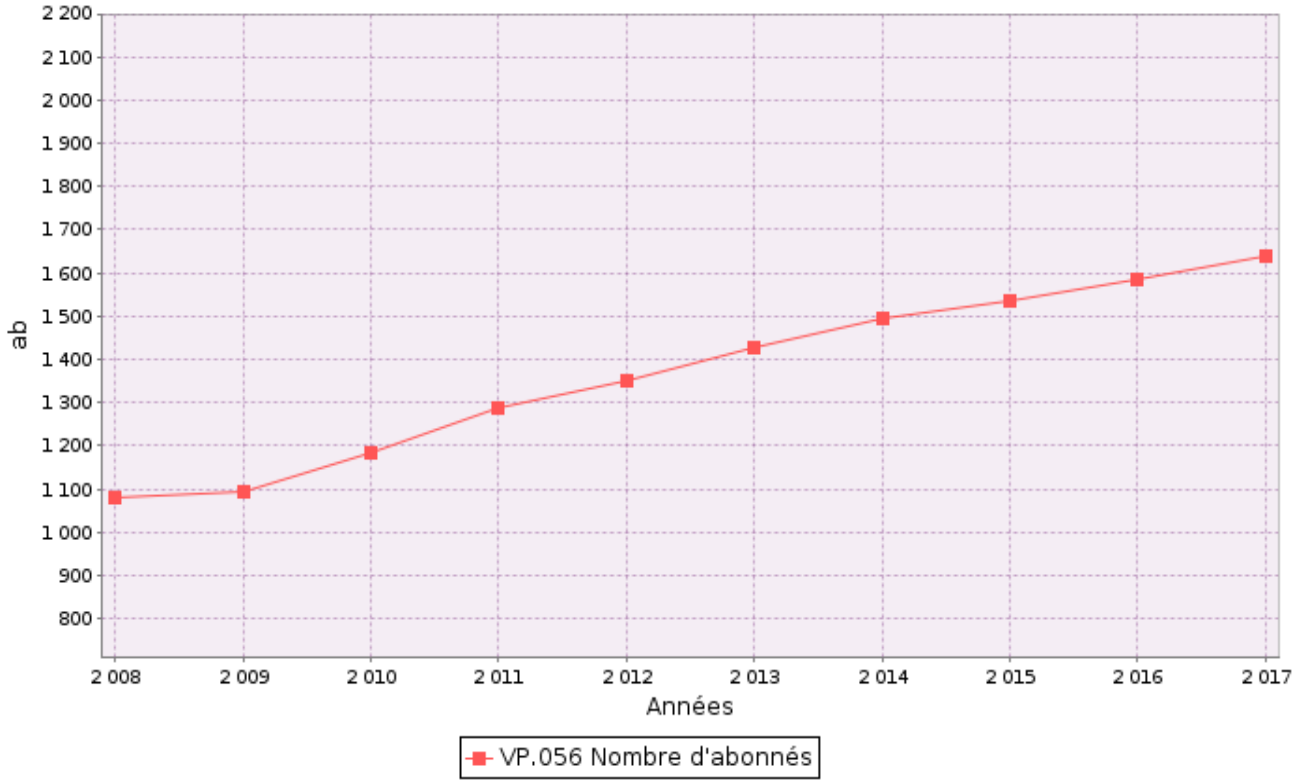

1.5. *Volumes facturés*

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	175 866	168 830	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**175 866**	**168 830**	**-4%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

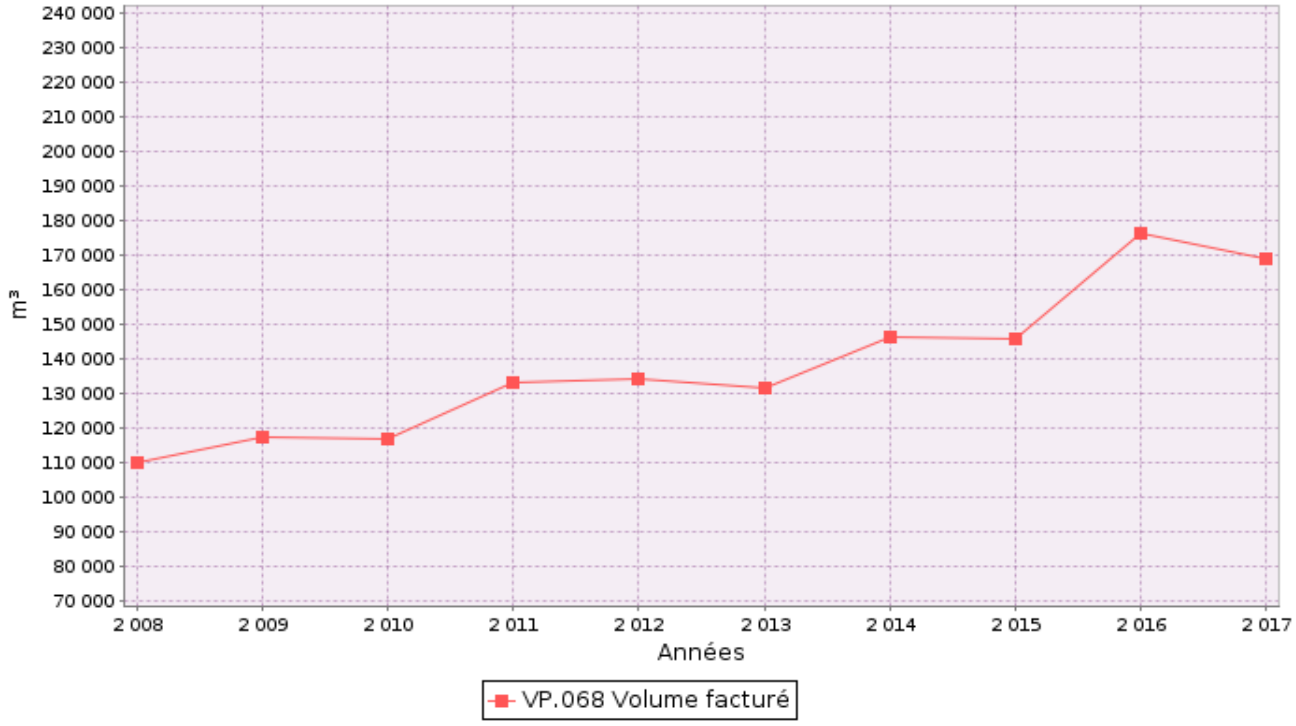

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*

Sans objet

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0 au 31/12/2017** (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 25,182 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 8,256 km de canalisations de refoulement et 18 postes de relevage,

soit un linéaire de collecte total de **33,437 km** (33,42 km au 31/12/2016).

1.8.1. Répartition canalisations

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 191,7	5 191,7	0,0 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	596,7	596,7	0,0 %
SAINT MORILLON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	6 816,2	6 816,2	0,0 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	168,9	168,9	0,0 %
SAINT SELVE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 155,6	13 174,1	+ 0,1 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 490,2	7 490,2	0,0 %
Linéaire total (ml)		**33 419,3**	**33 437,8**	**- 0,1 %**

1.8.2. Matériaux canalisations

Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante Ciment	Béton	Ciment	Fonte Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Eaux Usées	Gravitaire		1 133	6		263	23 780			**25 182**
Eaux Usées	Refoulement						8 256			**8 256**
Total			**1 133**	**6**		**263**	**32 036**			**33 438**

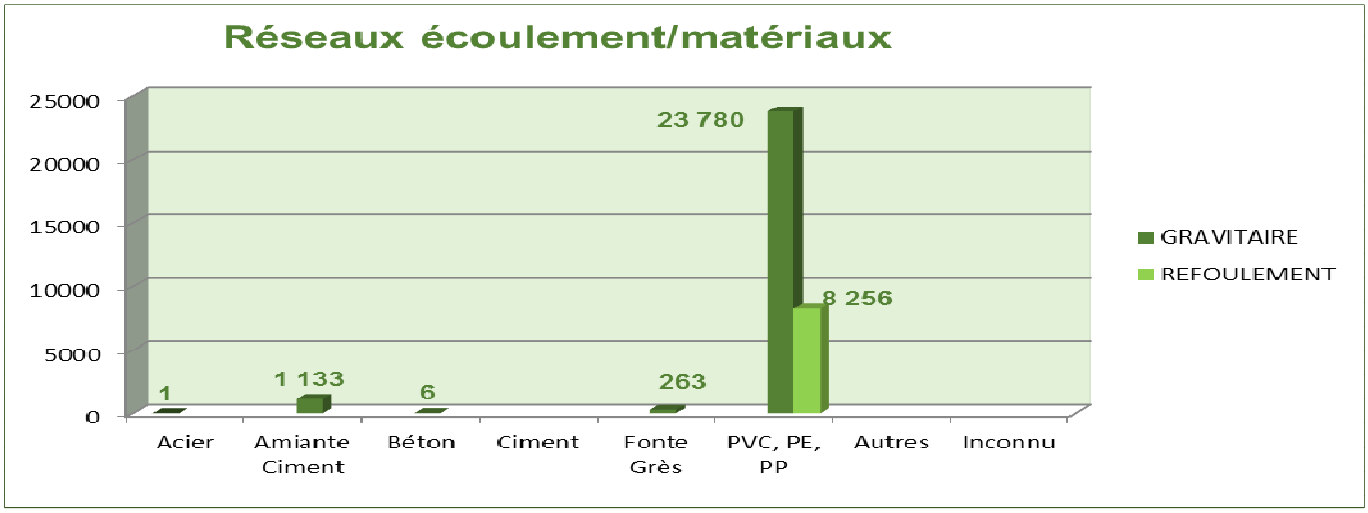

1.8.3. *Accessoires réseaux et branchements*

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	Branchements publics eaux usées	271	275	+ 1,5 %
	Regards de visite réseaux	114	114	0,0 %
SAINT MORILLON	Branchements publics eaux usées	375	347	- 7,5 %
	Regards de visite réseaux	133	132	- 0,8 %
SAINT SELVE	Branchements publics eaux usées	977	1 004	+ 2,8 %
	Regards de visite réseaux	350	335	- 4,3 %
	Vannes	1	1	0,0 %

1.8.4. *Postes de relevage*

Commune	Site	Année mise en service	Débit nominal (m3/h)	M3 Pompés 2017	Consommations éléctrique		
					2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	PR CARJUZAN	2010	9	782	1 270	1 460	+ 15,0 %
	PR EGLISE	2004	5	24	155	152	- 1,9 %
SAINT MORILLON	PR NOTAIRE	2014	8	277	645	668	+ 3,6 %
SAINT SELVE	PR BOURG	1989	40	2 068	19 460	11 355	- 41,6 %
	PR CHEMIN ANDRON	2012	8	251	567	435	- 23,3 %
	PR CHEMIN NEUF	1979	30	130	228	214	- 6,1 %
	PR CIVRAC	1979	35	657	3 217	3 779	+ 17,5 %
	PR COHES	1992	11	117	312	121	- 61,2 %
	PR FONCROISE	1990	25	152	0	45	0,0 %
	PR GALLARDAS	1980	8	103	82	110	+ 34,1 %
	PR GALLARDIN	1980	8				0,0 %
	PR JEANSOTTE	1991	30	842	1 255	1 105	- 12,0 %

Commune	Site	Année mise en service	Débit nominal (m3/h)	M3 Pompés 2017	Consommations éléctrique		
					2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT SELVE	PR LACANAU	2003	8	749	2 378	1 604	- 32,5 %
	PR LAGOUARGEY	1998	24	573	755	899	+ 19,1 %
	PR LARNAVEY	1997	33	249	568	371	- 34,7 %
	PR RAMBAUD	2003	13	335	1 389	690	- 50,3 %
	PR ROUVES VATIC	1989	35	1 310	2 815	1 920	- 31,8 %
	PR SOURCE	1991	8	2 122	134	738	+ 450,7 %
Total				**10 741**	**35 230**	**25 666**	**- 27,1 %**

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.9.1. Station d'épuration de Saint Morillon

STEU N°1 : Station d'épuration **SAINT MORILLON**
Code Sandre de la station : 0533454V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/09/2001			
Commune d'implantation	Saint-Morillon (33454)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	1 500			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	225			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☑ Déclaration en date du	21/04/2002		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Gât Mort		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☑ ou	60
DCO	125	☐ et	☐ ou	
MES	35	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9.1.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
07/03	185	82,2	50,3	3	98,4	164	33	94,4	70,3	3	98,8	78,1	21,6	3,10	96,0	21,6	3,10	96,0	2,29	2,60	68,7
20/09	98	43,6	34,0	3	99,3	76,4	31	96,6	27,4	3	99,1	30,5	10,1	2	98,3	10,1	3,47	97,1	1,05	6,50	47,9
Moy	141	63	42,2	3	98,7	120	32	95,1	48,9	3	98,9	54,3	15,9	2,55	96,8	15,9	3,29	96,4	1,67	4,55	62,2
Norme				35			125			25	60			10							

1.9.1.2. Paramètres de fonctionnement

Paramètres de fonctionnement :

	Débit moy mens. m³/j	Charge hydraulique %
Janv	123	54
Févr	128	57
Mar	140	62
Avr	118	53
Mai	127	57
Juin	126	56
Juil	*141*	*63*
Août	?	?
Sept	124	55
Oct	117	52
Nov	124	55
Déc	147	66
ANNUEL	**128**	**57**

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	37032	75621	21,5
2014	48108	84404	16,1
2015	43859	88883	17,1
2016	53277	81555	10,2
2017	45663	76585	12,1

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	63	160
2014	46	120
2015	45	121
2016	31	83
2017	49	120

1.9.1.3. Volumes reçus en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MORILLON	STEP	36 987	48 126	43 861	53 280	45 663	- 14,3 %

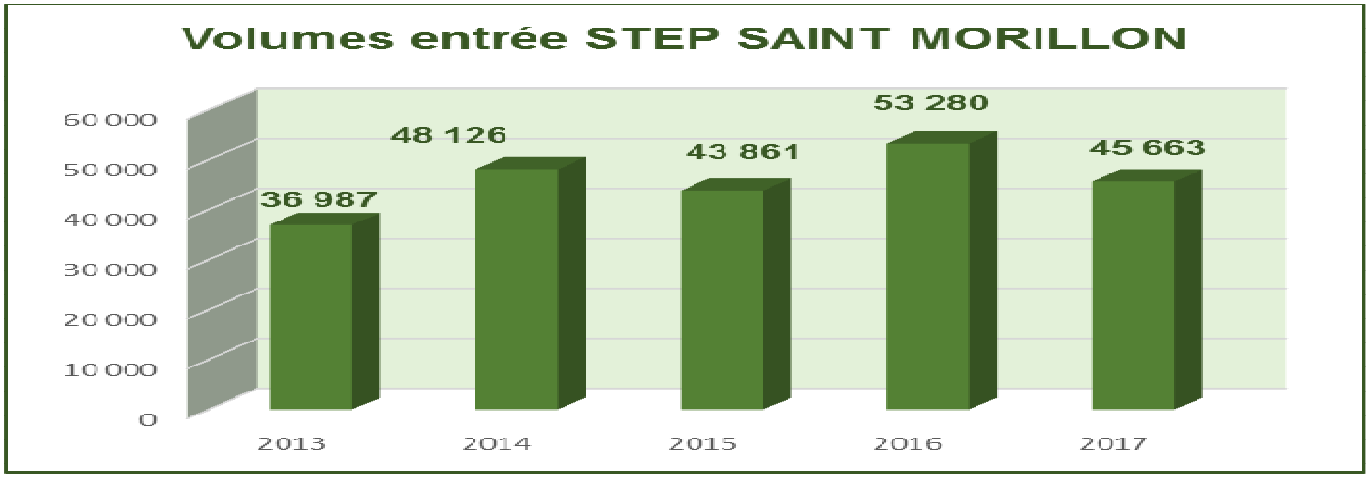

1.9.1.4. Charges entrée de station d'épuration

STEP SAINT MORILLON (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	44,5	31,3	48,9	+ 56,4 %
DCO	120,6	83	120	+ 44,5 %
MES	52,6	32,3	42,2	+ 30,6 %
NTK	11,5	10	15,9	+ 58,4 %

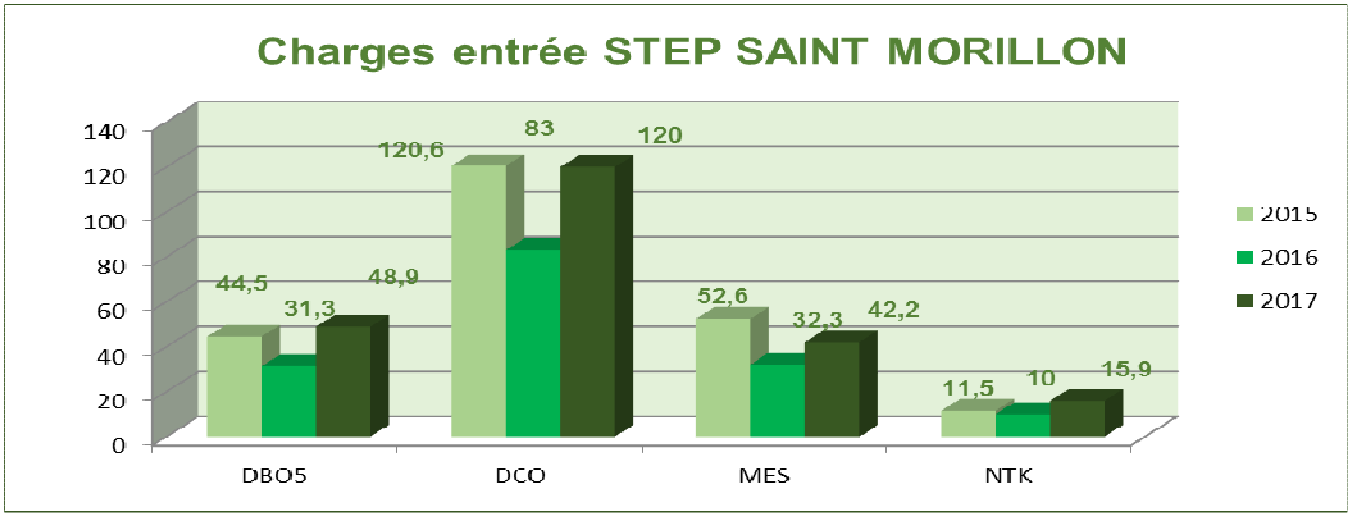

1.9.2. Station d'épuration de Saint Michel de Rieuffret

STEU N°2 : Station d'épuration **ST MICHEL DE RIEUFRET**
Code Sandre de la station : 0533452V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/10/2002
Commune d'implantation	Saint-Michel-de-Rieufret (33452)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	500
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du	Projet Arrêté 19/11/2013		
	☑ Déclaration en date du	19/12/2000		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	ruisseau de rieufret		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☑ ou	60
DCO		☐ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

1.9.2.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
11/12	99,7	133	39,18	1007	-156	71,19	1428	-100	27,92	530	-89	93	6,33	106	-67	6,33	?	?	0,78	20	-155
Norme				35	90		125	75		25	80				70						

1.9.2.2. Paramètres de fonctionnement

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	18	56
2014	9	29
2015	24	89
2016	33	77
2017	28	72

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites t.MS/an
2013	33781	38965	12,040
2014	42748	47294	1,8
2015	47851	53529	6,1
2016	42110	60597	6,46
2017	36855	37811	8,54

1.9.2.3. Volumes reçus en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	STEP	33 781	42 748	47 851	42 110	36 855	- 12,5 %

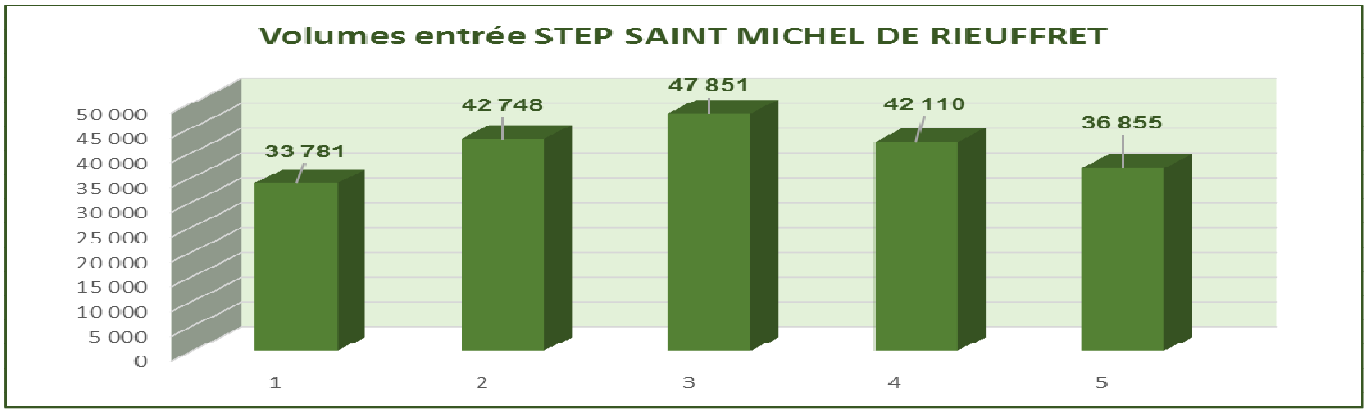

1.9.2.4. Charges entrée de station d'épuration

STEP SAINT MICHEL DE RIEUFFRET (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	24,1	32,7	27,9	- 14,5 %
DCO	89,1	76,9	71,2	- 7,5 %
MES	45,5	31,8	39,2	+ 23,1 %
NTK	8,7	9,1	6,3	- 30,5 %

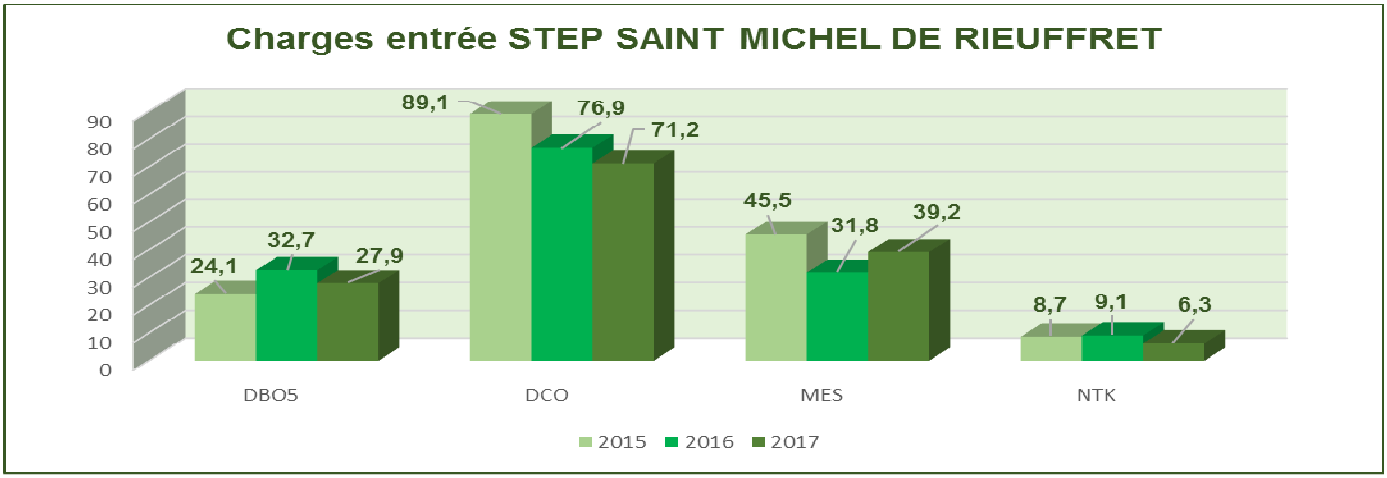

1.9.3. Station d'épuration de Saint Selve

STEU N°3 : Station d'épuration de **ST SELVE**
Code Sandre de la station : 0533474V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	07/02/2017			
Commune d'implantation	Saint-Selve (33474)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	3 000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	585			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☑ Déclaration en date du	03/03/2008		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le gât mort		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☑ ou	60
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	40/25*	☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+	20/10*	☐ et	☐ ou	
Pt	5/2*	☐ et	☐ ou	

** du 16/06 au 14/10*

1.9.3.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO_5			Charge organique	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
17/02	260	44,4	78	10	96,7	198	103	86,4	93,6	14	96,1	52									
23/03	424	72,5	144	8	97,6	297	48	92,9	144	5	98,5	80,1									
17/04	241	41,2	133	3	99,3	281	33	96,5	137	3	99,4	76,3	28,9	1,50	98,5	28,9	3,07	96,8	3,37	4,40	61,3
03/05	274	46,8	162	9	98,8	257	34	97,1	132	3	99,5	73,1									
11/06	268	45,8	126	14	97,7	280	35	97,4	128	5	99,2	71,3									
05/07	271	46,3	119	14	97,8	262	35	97,5	75,9	3	99,3	42,2	27,1	9,10	93,7	27,1	23,6	83,5	2,98	0,7	95,6
16/08	239	40,9	158	3,30	99,6	274	25	98,1	127	4	99,3	70,4									
05/09	260	44,4	39	4,10	97,5	149	22	96,5	67,6	3	99,0	37,6	25,7	3,90	96,4	25,7	5,74	94,8	2,39	0,5	95,1
30/09	237	40,5	190	2,10	99,8	291	18	98,8	128	3	99,6	71,1									
15/10	260	44,4	112	2,50	99,5	315	13	99,1	65	3	99,0	36,1	28,6	4,50	96,5	28,6	4,84	96,2	3,64	0,5	96,9
06/11	250	42,7	128	3,40	99,2	274	21	97,8	113	4	99,0	62,5									
07/12	287	49,1	169	2,80	99,5	392	23	98,3	152	3	99,4	84,5									
Moyenne	272	46	130	6,35	98,8	273	34,2	96,7	114	4,42	99,0	63,1	27,6	4,75	96,3	27,6	9,31	92,9	3,10	1,52	86,5
Minimum	237	40	39	2,10	96,7	149	13	86,4	65	3	96,1	36,1	25,7	1,50	93,7	25,7	3,07	83,5	2,39	0,500	61,3
Maximum	424	72	190	14	99,8	392	103	99,1	152	14	99,6	84,5	28,9	9,10	98,5	28,9	23,6	96,8	3,64	4,40	96,9
NORME*				30			90			25				20/10*			40/25*			5/2*	

* du 16/06 au 14/10

1.9.3.2. Paramètres de fonctionnement

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	*77*	*167*
2014	*67*	*156*
2015	*110*	*243*
2016	*98*	*186*
2017	114	273

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites t.MS/an
2013	*100193*	*93053*	*22,5*
2014	*103777*	*90777*	*17,9*
2015	*47385*	*81519*	*12,8*
2016	*69529*	*73244*	*12,8*
2017	105048*	134751	23,7

Données 2013 à 2016 : ancienne step St Selve (1500 EH) * valeur issue du rapport AS 2017 Suez

1.9.3.1. Volumes reçus en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT SELVE 1	STEP	100 192	103 777	47 385	69 529	11 264	- 93,8 %
SAINT SELVE 2	STEO					93 784	+ 100,0 %

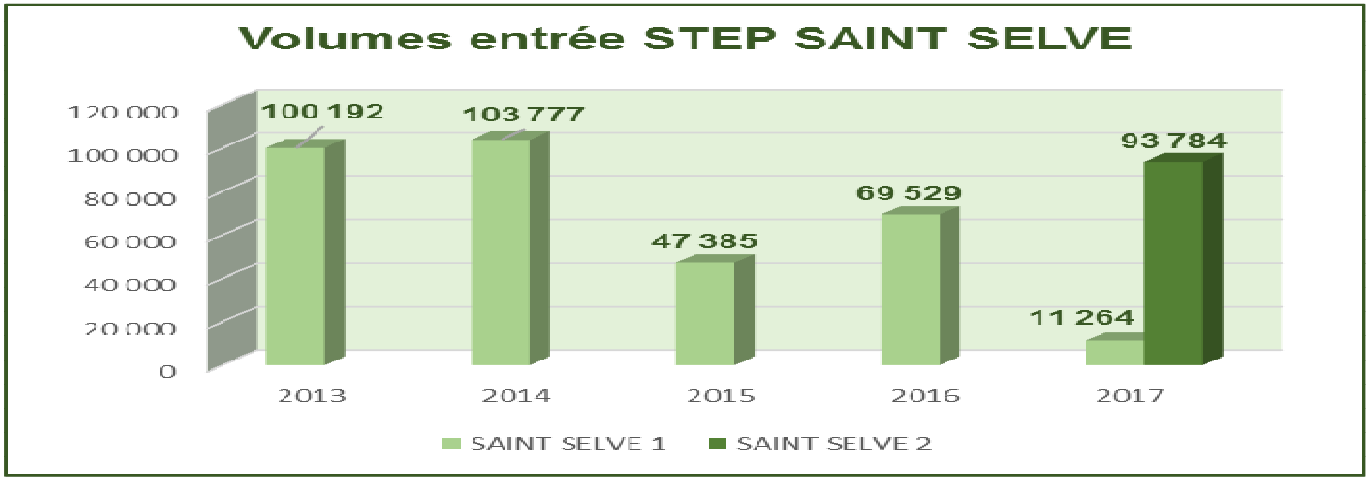

1.9.3.2. Charges entrée de station d'épuration

STEP SAINT SELVE (kg/j)	2015	2016	2017*	N/N-1 (%)
DBO5	110,1	98	115,4	- 14,5 %
DCO	242,6	232,7	277	- 7,5 %
MES	100,7	115,5	131,8	+ 23,1 %
NG	28,9	26,4	27,5	
NTK	28,9	26,4	27,5	- 30,5 %
Pt	3,1	2,9	3,1	

**Nouvelle STEP 2*

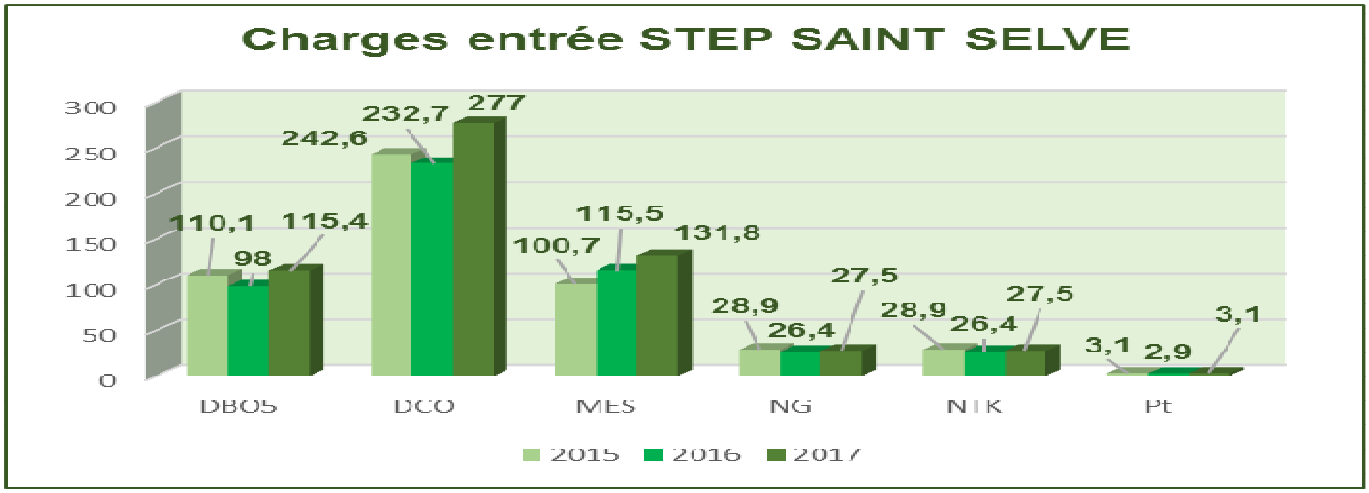

1.9.3.3. Consommations électrique

Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	STEP	53 529	60 597	55 940	- 7,7 %
SAINT MORILLON	STEP	88 883	81 555	76 585	- 6,1 %
SAINT SELVE	STEP 1	81 519	73 244	0	- 100,0 %
SAINT SELVE	STEP 2			134 751	0,0 %
Total		**223 931**	**215 396**	**267 276**	**+ 24,1 %**

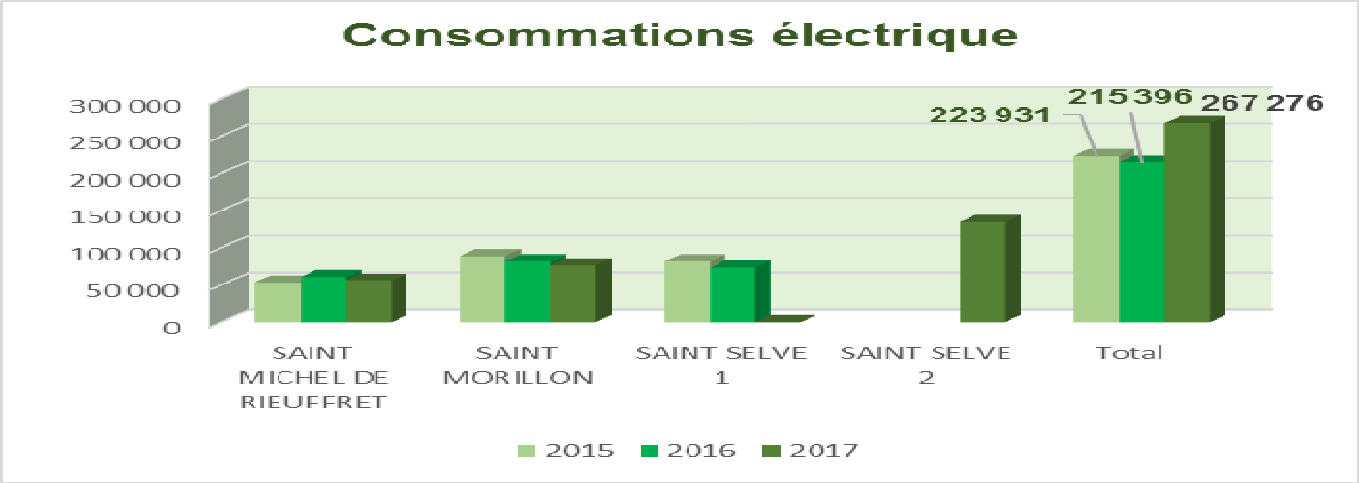

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 en tMS**	**Exercice 2017 en tMS**
Station d'épuration SAINT MORILLON (Code Sandre : 0533454V001)	10,2	12,1
Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET (Code Sandre : 0533452V002)	6,5	8,5
Station d'épuration de ST SELVE 1 (Code Sandre : 0533474V001)	13,8	1 ,7
Station d'épuration de ST SELVE 2 (Code Sandre : 0533474V002)		23,7
Total des boues produites	30,5	**46**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 (tMS)**	**Exercice 2017 (tMS)**	**N/N-1 (%)**	**Filère**
Station d'épuration SAINT MORILLON (Code Sandre : 0533454V001)	11,130	**7,495**	- 32,7 %	Compostage produit
Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET (Code Sandre : 0533452V002)	6,457	**8,540**	+ 32,3 %	Compostage produit
Station d'épuration de ST SELVE1 (Code Sandre : 0533474V001)	13,800	**1,620**	- 88,3 %	Compostage produit
Station d'épuration de ST SELVE 2 (Code Sandre : 0533474V002)		**13,206**		Compostage produit
		3,286		Méthanisation
Total des boues évacuées	**30,387**	**34,147**	**+ 12,37 %**	

1.10.3. Sous produits de l'assainissement

STEP SAINT MORILLON	Nature	Filière	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération	720	720	0,0 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	Unité traitement	2	54	2 600 %

STEP MICHEL DE RIEUFFRET	Nature	Filière	2016	2017	N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Volume (m3)	Unité traitement		3,5	+ 100,0 %
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération	720	720	0,0 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	Unité traitement	12,75	52,5	311,8 %

STEP SAINT SELVE 1	Nature	Filière	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération	720		- 100,0 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	Unité traitement	12,75		- 100,0 %

STEP SAINT SELVE 2	Nature	Filière	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération		720	+ 100,0 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	Unité traitement		38	+ 100,0 %

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC),

Montant de base PAC : **2 500 € = 1**

Nature constructions	Calcul participations
Habitation existante	0
Habitation existante Appartement	1 par logement 0,5 par studio ou T1
Habitation existante Appartement	
Habitation existante maison	
Habitation groupement d'habitation	
Ateliers de fabrication, de conditionnement, de transformation, de réparation	1 jusqu'à 300 m2 de locaux professionnels + 1 par tranche de 200 m1 supplémentaires
Ateliers artisanaux et commerciaux, entrepôts, halls d'expositions, surfaces de vente, stations-service	1 jusqu'à 50 m2 de surface de plancher + 1 DB au-delà et par tranche de 50 m2 de surface de plancher de sanitaires et vestiaires supplémentaires
Bureaux, cabinets médicaux, centres de soins	1 + 1 au-delà de 100 m2 par tranche de 100 m2
Salles de restaurants, cantines privés, brasserie, cafétérias, cuisines, laboratoires alimentaires, laveries (dont charcuterie, boucherie, boulangerie)	1 par 50 m2 de surface de plancher
H^tels, maisons de retraite et de repos	1 + 0,2 DB par chambre au-delà de 5 chambres

- Délibération du effective à compter du 16/12/2009 effective à compter du 01/01/2010 fixant le prix du m3 assainie.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	43,020	43,020	+ 1,07 %
Part proportionne (€ HT/m3)	N°1 (< 50 m3/an)	0,8400	0,8490	+ 1,07 %
	N) 2 (> 50 m3/an)	1,0920	1,1040	+ 1,07 %
Part de la collectivité				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	61,950	61,950	0,0 %
Part proportionne (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	1,6000	1,6000	0,0 %
Redevances et taxes				
	Redevance modernisation des réseaux)	0,2450	0,2500	2,04 %
	TVA**	10 %	10 %	0 %

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	161,460	163,210	+ 1,08 %
Collectivité	253,950	253,950	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux	29,400	30,000	+ 2,04 %
TVA	44,526	44,716	+ 0,43 %
Total (€TTC)	**489,786**	**491,876**	**+ 0,43 %**
Prix TTC au m3 (120 m3)	**4,0815**	**4,0990**	**+ 0,43 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (Hors Redevances et TVA)
+ 0,42 %

Variation Redevances + TVA
+ 1,07 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

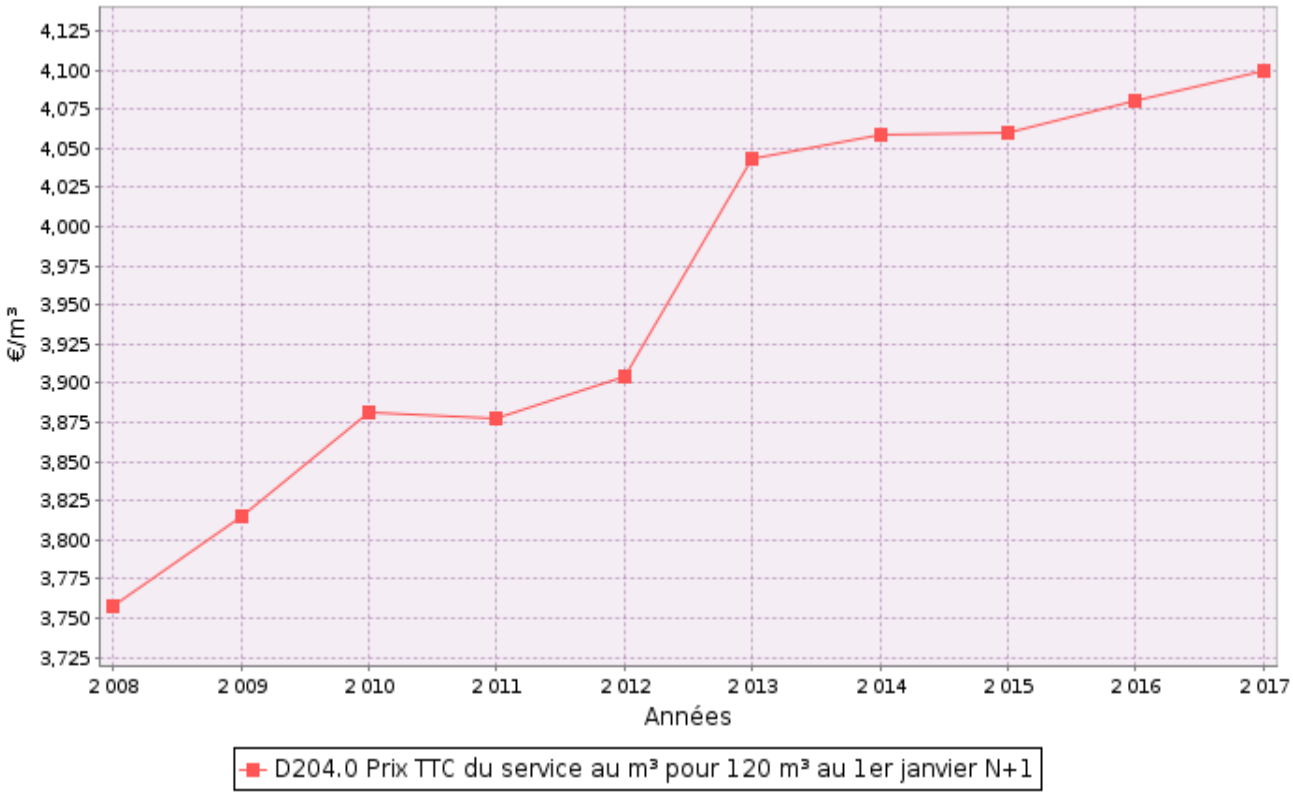

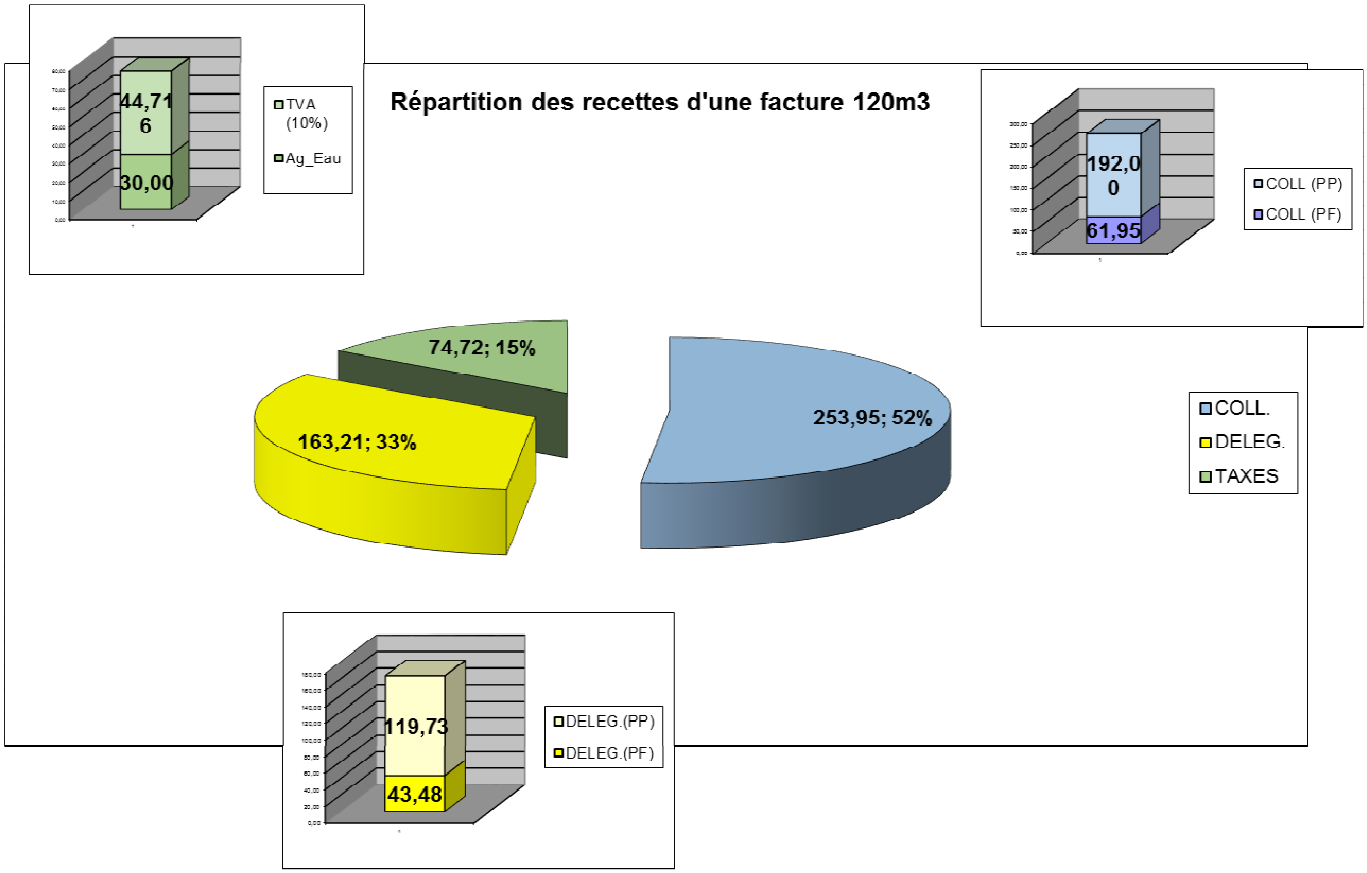

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **168 830,4 m^3/an** (175 865,7 m^3/an en 2016) soit une baisse, sur un an, de - 4,0 %.

La Part fixe de la collectivité représente 24,39 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3/an.

La Part fixe du délégataire représente 26,64 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente 25,27 % du montant total Hors Taxes de la facture type 120 m3/an

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 15,00 % du prix TTC pour 120 m3/an.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 (€)	Exercice 2017 (€)	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	387 480	375 387	- 3,12 %
dont abonnements	*Non renseigné*	*Non renseigné*	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	**387 480**	**375 387**	**- 3,12 %**
Recettes de raccordement	42 500	232 500	
Prime de l'Agence de l'Eau	21 984	16 789	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	350		
Total autres recettes	**64 834**	**249 289**	
Total des recettes	**452 314**	**624 676**	**+ 38,10 %**

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 (€)	Exercice 2017 (€)	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	263 370	251 281	- 4,59 %
dont abonnements	*65 960*	*69 118*	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance modernisation réseaux	42 200	41 407	
Total recettes de facturation	**305 570**	**292 688**	**- 4,22 %**
Recettes liées aux travaux	63 770	33 956	
Produits accessoires	250	125	
Total autres recettes	**64 020**	**34 081**	**- 46,76 %**
Total des recettes	**369 590**	**326 769**	**- 11,59 %**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **668 075 €** (693 050 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Exploitation et renouvellement assainissement collectif

3.1.1. Stations d'épuration et ouvrages

3.1.1.1. Interventions

Commune	Site	Type intervention	Groupe	2017
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	STEP	Astreinte usine	Total	2
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	22
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	12
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	84

Commune	Site	Type intervention	Groupe	2017
SAINT MORILLON	STEP	Astreinte usine	Total	8
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	23
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	12
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	88

Commune	Site	Type intervention	Groupe	2017
SAINT SELVE	STEP 1	Astreinte usine	Total	3
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	15
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	1
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	13
	STEP 2	Astreinte usine	Total	2
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	43
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	20
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	106

3.1.1.1. Contrôles réglementaires

Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date d'intervention
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	STEP	Equipement électrique	Armoire générale BT	03/04/2017
SAINT MORILLON	STEP	Equipement électrique	Armoire générale BT	03/04/2017

3.1.1.2. Renouvellement des équipements

Garantie de continuité de service		
Commune	**Site**	**Type renouvellement**
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	STEP	Pompe 1

Programme renouvellement contractuel		
Commune	**Site**	**Type renouvellement**
SAINT MORILLON	STEP	Variateur eau industrielle

3.1.2. Réseaux

3.1.2.1. Surveillance réseau

Inspection réseau	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	0	328	0,0 %
Lin2aire de réseau inspecté en pédestre (ml)	7	0	- 100,0 %
Linéaire total inspecté (ml)	7	328	+ 4 587,4 %
Visites annuelles : Nombre de regards ouverts	0	0	0,0 %

3.1.2.2. Entretien réseau

Curage préventif	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé en préventif (ml)	2 818,94	2 785,58	- 1,2 %
Taux de curage préventif (%)	8,4 %	8,3 %	- 1,2 %

Curage curatif	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	127	116,95	- 7,9 %
Taux de curage curatif	0,4 %	0,3 %	- 8,0 %

3.1.2.3. Désobstructions réseaux et branchements

Désobstructions	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	2	3	+ 50,0 %
Désobstruction sur branchements	12	9	- 25,0 %
Désobstruction sur avaloirs	0	0	0,0 %
Taux de désobstructions sur réseau (nombre d'obstruction réseau + ouvrage/km de réseau)	0,06	0,09	+ 49,9 %
Taux d'obstructions sur branchements (nombre d'obstructions/nombre clients assainissement)	0,01	0,01	0,0 %

3.1.2.4. Enquêtes de conformité branchements

	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôles raccordement pour vente	1	1	0,0 %
Nombre de raccordement hors vente	5	0	- 100,0 %
Nombre d'enquêtes sur branchement	22	13	- 40,9 %
Total enquêtes et contrôles branchements	**28**	**14**	**- 50,0 %**

3.1.2.5. Contrôles réglementaires

Commune	*Site*	*Type contrôle*	*Libellé équipement*	*Date intervention*
SAINT MICHE DE RIEUFFRET	***PR Eglise***	***Equipement électrique***	***Armoire générale BT***	***03/04/2017***
SAINT SELVE	***PR Chemin Andron***	***Equipement électrique***	***Armoire générale BT***	***11/04/2017***
	PR Chemin Neuf			
	PR Lacanau			***03/04/2017***
	PR Rambaud			
	PR Rouvres Vatic			
	PR Source			

3.1.2.6. Renouvellement des équipements

Programme de renouvellement contractuel		
Commune	**Site**	**Nature des équipements**
SAINT SELVE	PR Chemin Neuf	Pompe
	PR Civrac	Pompes 1 et 2
	PR Foncroise	Pompes 1 et 2
	PR Lagouardey	Pompe 2

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **91,11 %** des 1 800 abonnés potentiels.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l’arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d’indice affichées à partir de l’exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L’obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l’article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l’indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **95 pour l’exercice 2017** (95 pour 2016).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	19%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**95**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration SAINT MORILLON	48,9	100	100
Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET	27,9	100	100
Station d'épuration de ST SELVE	115,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration SAINT MORILLON	48,9	100	100
Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET	27,9	100	100
Station d'épuration de ST SELVE	115,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration SAINT MORILLON	48,9	100	100
Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET	27,9	100	100
Station d'épuration de ST SELVE	115,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

3.7.1. Station d'épuration SAINT MORILLON :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☑ Conforme	7,494
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [(1)]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		**7,494**

[(1)] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.7.2. Station d'épuration ST MICHEL DE RIEUFRET :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☑ Conforme	8,54
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		**8,54**

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.7.3. Station d'épuration de ST SELVE 1 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☑ Conforme	1,62
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		**1,62**

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.7.4. Station d'épuration de ST SELVE 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☑ Conforme	13,207
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : Méthanisation	☑ Conforme	3,286
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		**16,493**

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100% en 2016).

3.8. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007

Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	3 691	3 842	Nombre	A
	VP.056 – Nombre d'abonnements	1 583	1 640	Nombre	
	D202.0 – Nombre d'autorisations de d déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	Nombre	
	VP.199 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	Km	
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	33,42	33,44	Km	
	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	31,39	34,15	tMS	
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	4,07735	4,099	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95	%	
	P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	
	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	73,81	0	€/m3	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues0	3	0	Nombre	

(1)Producteur de l'information = Collectivité
(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P207.0 : Les montants des abandons de créances au titre du FSL sont mentionnés en €/m3 Hors TVA (eau et assainissement confondus). Les années précédentes, ils étaient exprimés en €.

Le linéaire de réseau de collecte inclus le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées

3.9. *Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL*

Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,27	0	Nombre /1 000 abonnés	B
	P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0,12	0,12	%	A
	P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau		91,6667	%	A
	P258.1 – Taux de réclamations	20,2148	22,561	Nombre/1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui/Non	A
	P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	2,75	%	A

(1)Producteur de l'information = Collectivité
(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P258.1 : Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P257.0 : Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente n'était pas disponible à l'échelle du contrat 2016.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 818 333 €	912 902,73 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

Commune	Type de travaux	Montant HT
SAINT SELVE	Reprise regards et extension réseau	134 535,17 €
	Extension STEP	322 500,90 €
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	Extension STEP	866 666,66 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		631 869.24 €	557 819,58 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	71 181.80 €	73 503,44 €
	en intérêts	25 616.44 €	23 088,15 €

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de ***329 384,00 €*** (246 360 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels HT	Montants prévisionnels de l'année précédente HT
Saint Selve reprise regard débitmètre PR Bourg	83 333,00 €	
Saint Selve autorisation de rejet	8 333,33 €	
Saint Michel de Rieuffret extension réseau Pôle médical près Eglise	41 666,67 €	
Saint Michel de Rieuffret extension STEP	866 666,66 €	866 666,66 €
Saint Morillon extension réseau	360 000 €	

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Saint Michel de Rieuffret extension STEP		74 418,61 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____. 73,81 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m^3 pour l'année 2017 (0,0004 €/m^3 en 2016).

5.2. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 2,75 % soit un montant de 20 965,03 €

5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 136	**3 842**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	**0**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	31,4	**34,1**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	4,08	**4,1**
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné	**91,11%**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	**95**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	**100%**
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0004	**0,0004**

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : SAINT MICHEL DE RIEUFRET Code national : 0533452V002

Commune d'implantation :	Saint-Michel-de-Rieufret	Mise en service :	octobre 2002
Capacité constructeur :	500 EH (30 Kg DBO_5)	Débit nominal :	75 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	20/2/2017 (A)
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. SAINT SELVE	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification, Lagunage naturel	Filières boues :	Epaississement, Stockage
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Sans objet
Commune(s) raccordée(s) :	Saint-Michel-de-Rieufret	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	268 / 662
Nom du milieu récepteur :	Le Rieufret	Technicien référent :	Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
11/12	99,7	133	39,18	1007	-156	71,19	1428	-100	27,92	530	-89	93	6,33	106	-67	6,33	?	?	0,78	20	-155
Norme				35	90		125	75		25	80				70						

Concentrations sur effluent traité – sortie lagune (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
03/05/2017	24	96	21	30	30.12	12,70

Paramètres de fonctionnement :

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	18	56
2014	9	29
2015	24	89
2016	33	77
2017	28	72

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites t.MS/an
2013	33781	38965	12,040
2014	42748	47294	1,8
2015	47851	53529	6,1
2016	42110	60597	6,46
2017	36855	37811	8,54

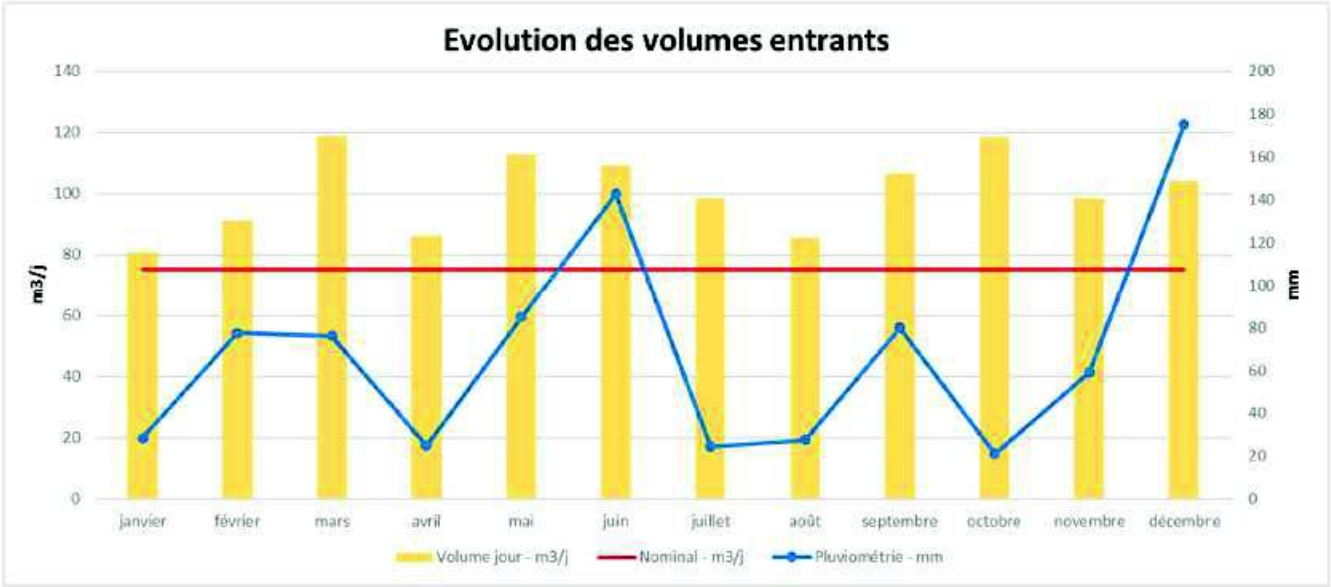

Graphe extrait du rapport annuel AS 2017 Suez

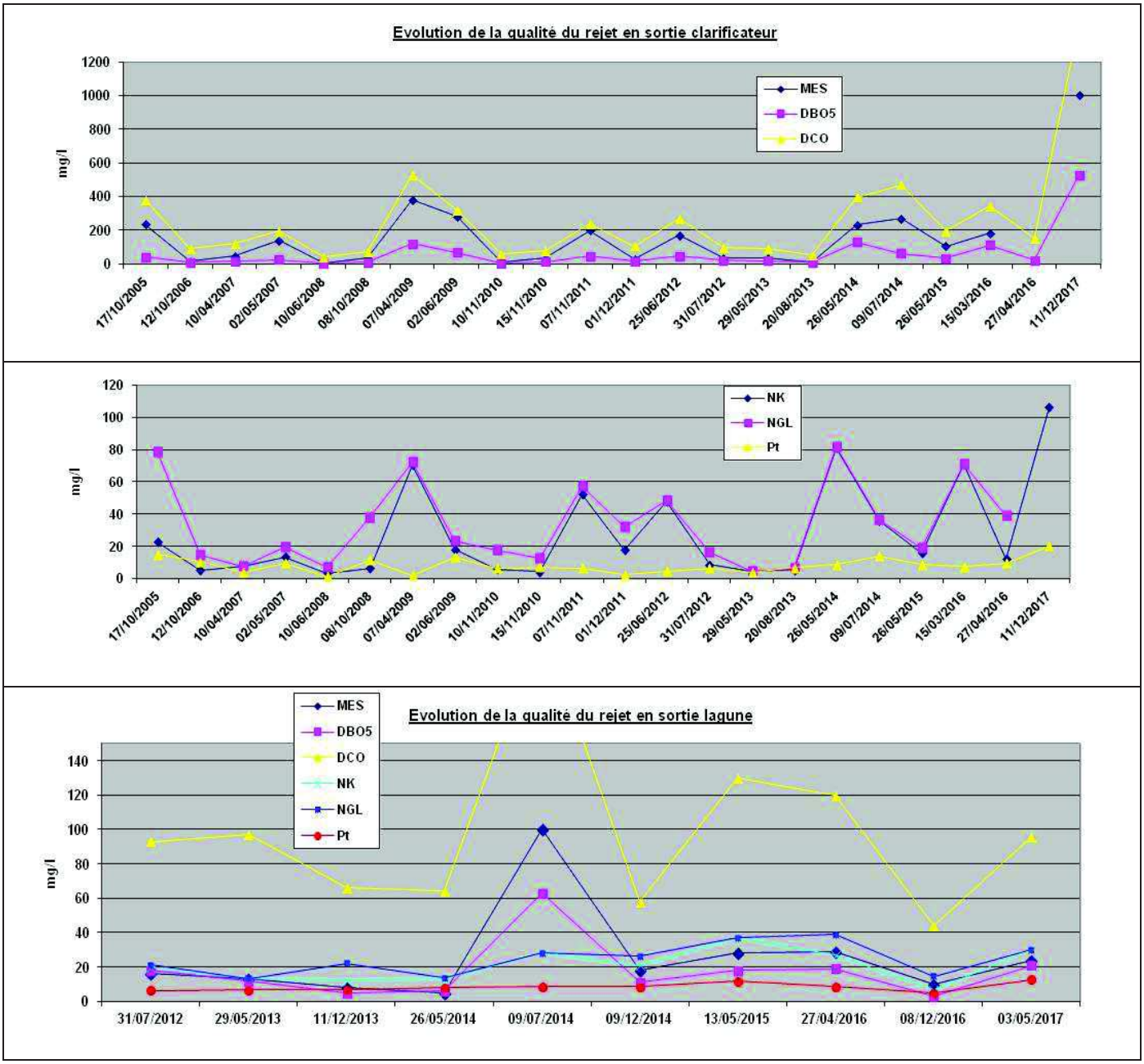

Commentaires :

Système de collecte :

2 postes de refoulement sont présents sur le réseau, sans trop-plein, équipés de télésurveillance.

Le nombre théorique de raccordements domestiques indique une saturation de la capacité épuratoire de la station. L'extension de la capacité épuratoire est en cours d'étude.

En outre, selon l'estimation des volumes entrants à partir des temps de marche des pompes de relevage des eaux brutes, la station serait en situation de saturation hydraulique chronique : le volume journalier moyen annuel 2017 est estimé par l'exploitant à 101 m3/j, soit 135 % de la capacité nominale.

Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux parasites d'origine météorique, lors de pluies importantes et / ou continues.

Station d'épuration :

Aspect général :
Le génie civil des ouvrages est en bon état. Par contre, une partie du revêtement goudronné au sol est très endommagé suite aux nombreux débordements de boues et aux nettoyages qui ont suivi.

Une portion de grillage est abîmée facilitant l'accès au site (problèmes de sécurité).

Un nombre important de compteurs horaires électroniques des équipements est hors service ; ils sont à changer.

Prétraitements :
L'état du poste de relevage des eaux brutes est à surveiller car des retours de boues depuis le clarificateur sont ponctuellement possibles.

Le tamis a fait l'objet d'une réfection durant l'année (changement des racles, buses, électrovannes).
Attention toutefois aux risques de colmatage qui peuvent provoquer des débordements d'eaux brutes.
Les refus de tamisage sont évacués dans le circuit des ordures ménagères.

Traitement :
Les turbines du bassin d'aération sont pilotées par horloge ; un asservissement à une mesure rédox serait à tenter, sous réserve d'un entretien régulier de la sonde existante (ce mode de fonctionnement était en place en 2013). En outre, le réglage est grossier (période de 1/2 h).

Un moussage important est toujours visible en surface de l'ouvrage, en lien avec la présence importante de bactéries filamenteuses dans les boues activées (degré de foisonnement estimé à 4 sur 6 en mai 2017). En outre, le floc bactérien est de mauvaise qualité (les bactéries, faute de s'agglomérer, ne forment pas de flocs assez gros pour pouvoir atteindre un poids suffisant et décanter normalement).

Lors de périodes de surcharges hydrauliques, un lessivage de la station peut se produire avec des départs importants de boues ; leur taux dans le bassin biologique est alors très faible.

Au niveau du clarificateur, une présence chronique de boues en surface est à déplorer en raison d'une mauvaise récupération due aux caractéristiques de l'ouvrage. Cela favorise des pertes avec le rejet.
L'exploitant a essayé d'améliorer la situation pour évacuer les eaux du clarificateur vers le chenal de mesure, tout en limitant les départs de boues.

Malgré cela, des départs de boues avec le rejet se produisent toujours lors du démarrage des pompes de recirculation, accompagné d'à-coups hydrauliques.
Des débordements de boues par les regards de la station sont également observés, nécessitant des nettoyages.

Les boues perdues depuis les ouvrages de traitement via le rejet sont retenues dans la lagune. Sa surface est alors entièrement recouverte d'une couche de boues ; un té a été ajouté au niveau de la conduite d'évacuation pour éviter des départs trop importants de particules.
Un curage annuel s'avère nécessaire pour maintenir l'efficacité de la lagune.

L'exploitation de la station reste donc compliquée du fait même de la conception des ouvrages.
La réhabilitation du site, avec l'extension de la capacité épuratoire, est prioritaire.

Qualité du rejet :
En sortie de clarificateur, la qualité est dépendante des pertes de boues qui peuvent se produire au moment des mesures.

En 2017, le bilan de pollution effectué au mois de décembre montre une très mauvaise qualité du rejet sur l'ensemble des paramètres, liée donc à ces départs de boues. La charge hydraulique déterminée lors de ce bilan indique une situation de saturation ; la charge organique approche quant à elle la capacité nominale de la station.

Une amélioration est malgré tout apportée par la présence de la lagune (piégeage des boues, pertes limitées vers le milieu récepteur).

Un nouvel arrêté d'autorisation a été signé en février 2017, fixant les normes de rejet et instituant un suivi du milieu récepteur. Ce dernier n'a pas été effectué en 2017.

Autosurveillance :
Un chenal de mesure avec déversoir triangulaire est installé en sortie de clarificateur.

Les bilans sont réalisés avec du matériel portable (asservissement des préleveurs au débit).

Le cahier de vie de la station a été rédigé par l'exploitant.

Filière boues :

Les boues sont extraites vers un silo épaississeur puis évacuées dans un centre de compostage Terralys.

Production de boues théorique = 7,3 tMS (estimation à partir de la charge organique moyenne éliminée, calculée sur 3 ans).
Production de boues réelle = 8,54 tMS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant).
Taux de production de boues = 1,16.

En raison des pertes de boues importantes, l'estimation de la production de boues reste difficile à appréhender.

Fonctionnement :

Réseau	Station	AS	2017

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : SAINT MORILLON Code national : 0533454V001

Commune d'implantation :	Saint-Morillon	Mise en service :	janvier 2003
Capacité constructeur :	1500 EH (90 Kg DBO_5)	Débit nominal :	225 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	21/04/2000 (R)
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. SAINT SELVE	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification, Lagunage naturel	Filières boues :	Epaississement, Stockage
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	COLLEGE RAMBAUD
Commune(s) raccordée(s) :	Saint-Morillon, Saint selve	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	365 + collège / 1446
Nom du milieu récepteur :	GAT MORT	Technicien référent :	Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
07/03	185	82,2	50,3	3	98,4	164	33	94,4	70,3	3	98,8	78,1	21,6	3,10	96,0	21,6	3,10	96,0	2,29	2,60	68,7
20/09	98	43,6	34,0	3	99,3	76,4	31	96,6	27,4	3	99,1	30,5	10,1	2	98,3	10,1	3,47	97,1	1,05	6,50	47,9
Moy	141	63	42,2	3	98,7	120	32	95,1	48,9	3	98,9	54,3	15,9	2,55	96,8	15,9	3,29	96,4	1,67	4,55	62,2
Norme				35			125			25	60			10							

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
03/05	3	58	<3	4,50	4,63	5,10

Paramètres de fonctionnement :

	Débit moy mens. m^3/j	Charge hydraulique %
Janv	123	54
Févr	128	57
Mar	140	62
Avr	118	53
Mai	127	57
Juin	126	56
Juil	*141*	*63*
Aoû	?	?
Sept	124	55
Oct	117	52
Nov	124	55
Déc	147	66
ANNUEL	**128**	**57**

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	37032	75621	21,5
2014	48108	84404	16,1
2015	43859	88883	17,1
2016	53277	81555	10,2
2017	45663	76585	12,1

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	63	160
2014	46	120
2015	45	121
2016	31	83
2017	49	120

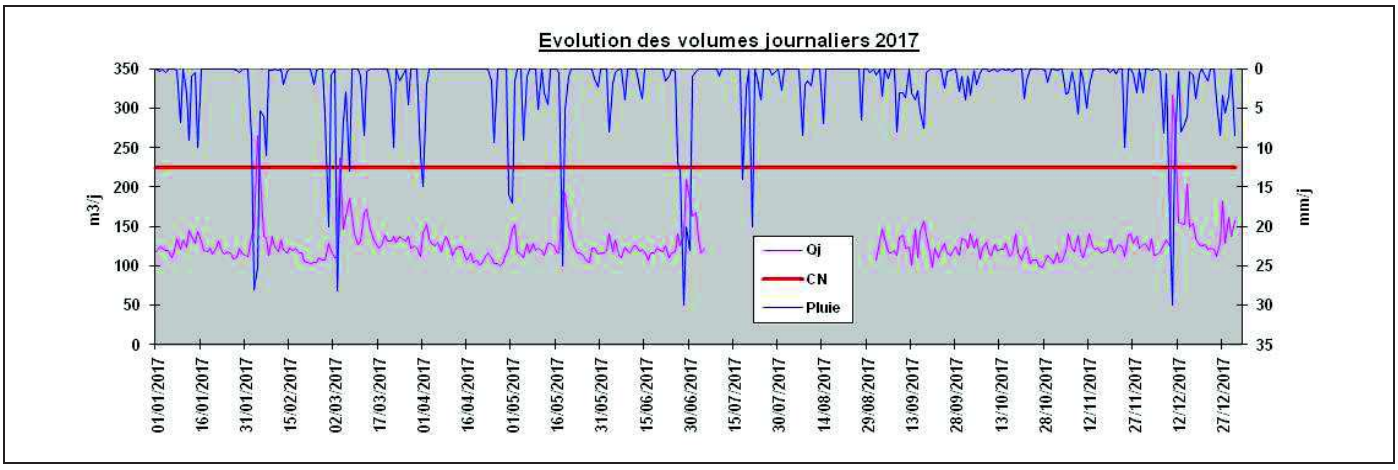

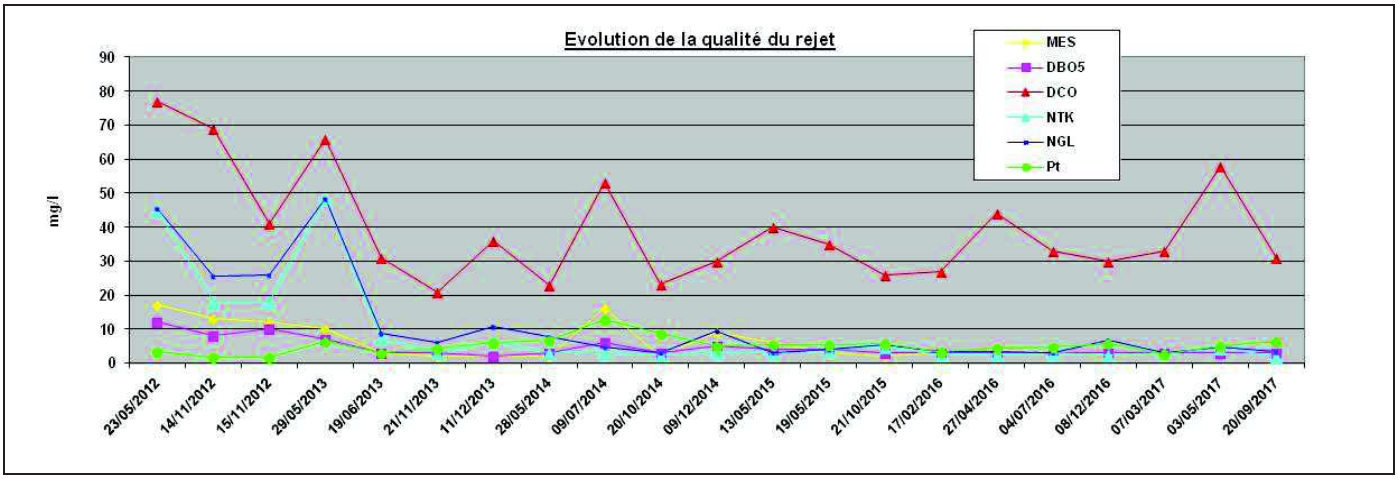

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau communal est principalement gravitaire. Un poste de refoulement (PR Notaire) desservant un petit quartier a été mis en service en 2014.
2 postes de refoulement présents sur la commune de Saint Selve rejettent les effluents dans le réseau de St Morillon ; le poste "Rambaud" recueille les eaux usées d'un collège (600 élèves dont 110 pensionnaires = 355 EH estimés).

Le réseau est sensible aux intrusions des eaux parasites essentiellement en cas de pluies soutenues et durables (les volumes entrée station augmentent alors).

D'après les 308 volumes journaliers transmis en entrée de station (les valeurs du 06/07 au 31/08 n'ont pas été transmises ; pas d'explications) :
- Volume moyen mensuel maximum = 147 m3/j (en décembre) soit 66 % de la capacité nominale de la station ;
- Volume moyen journalier = 128 m3/j soit 57 % de la capacité nominale de la station ;
- Centile95 (volume journalier) = 163 m3/j ;
- nombre de dépassements de la capacité nominale (225 m3/j) = 4.

Station d'épuration :

Aspect général :
L'entretien général du site est satisfaisant
Le génie civil des ouvrages est en bon état.

Prétraitements :
Le tamis a été fonctionnel durant l'année 2017.
Les refus de tamisage sont évacués par le service d'enlèvement d'ordures ménagères.

Traitement :
L'aération est pilotée par horloge (réglages par tranches de 10 minutes) ; les durées sont à affiner selon les résultats des tests réguliers à faire sur l'eau traitée "sortie clarificateur". Une révision des plages de marche des turbines a ainsi été faite en novembre.

Comme habituellement, la capacité de décantation des boues reste médiocre, quel que soit le taux de boues mesuré dans le bassin biologique.
La qualité des boues est toujours médiocre, avec un indice élevé de foisonnement de bactéries filamenteuses ; celles-ci participent à la mauvaise décantation.
L'état du clarificateur est généralement passable (boues et flottants présents en nombre en surface de l'ouvrage).

L'état de la lagune de finition était correct en 2017 (pas de lentilles d'eau) ; des daphnies peuvent s'y multiplier, signe d'une bonne qualité des eaux. Malgré tout, une accumulation de dépôts et végétaux est visible en fond de bassin : un curage serait à envisager.
Malgré tout, le rejet vers le milieu reste clair, sans pertes de particules.

Qualité du traitement (sortie lagune) :
Elle est globalement satisfaisante pour l'ensemble des paramètres et pour le type de traitement effectué.

Observations sur les charges entrantes :
La charge hydraulique mesurée lors du bilan de mars est 2 fois plus élevée que celle de septembre ; ce premier bilan a été effectué en période très pluvieuse d'où l'influence d'intrusions d'eaux parasites dans le réseau.
Cela impacte donc la charge organique mesurée.

Les ratios DCO/DBO5 sont corrects, représentatifs d'eaux usées domestiques.

Suivi du milieu récepteur :
Un arrêté d'autorisation a été signé février 2017 précisant les normes de rejet et instituant un suivi régulier du milieu récepteur. Ce dernier n'a pas été effectué en 2017 : à mettre en place en 2018 !

Autosurveillance :
Un débitmètre électromagnétique est installé en entrée de station et un chenal de mesure (venturi et débitmètre ultrason) en sortie de lagunage. Ce dernier n'est pas normalisé et il convient de le nettoyer régulièrement pour éviter l'accumulation de dépôts dans le radier (sable et feuilles) ; en outre, les parois latérales sont déformées, faussant davantage les mesures. Ce point n'est donc pas validé.

Des préleveurs portables sont utilisés pour la réalisation des bilans de pollution, asservis aux débits entrée et sortie station.

Les volumes journaliers mesurés en entrée et sortie de station ont été transmis ; c'est celui d'entrée qui est pris comme référence. Manquent uniquement les volumes journaliers de juillet et août en entrée station.

Le cahier de vie de la station a été rédigé par l'exploitant.

Filière boues :

Les boues sont extraites vers des géotubes avec injection de polymères. Un stockage en silo est possible si les géotubes sont pleins (évacuation de boues liquides dans ce cas).
Elles sont évacuées par la suite en centre de compostage.

2 géotubes ont été vidangés en 2017 (avril et septembre).

- Production de boues théorique = 13,2 tMS (estimation à partir de la charge organique moyenne 2016).
- Production de boues réelle = 12,1 tMS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant).
- Taux de production de boues = 0,92

La transmission des boues produites est réalisée mensuellement (à poursuivre).

Fonctionnement :	**Réseau**	**Station**	**AS**	**2017**

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : SAINT SELVE Code national : 0533474V001

Commune d'implantation :	Saint-Selve	Mise en service :	07/02/2017
Capacité constructeur :	3000 EH (180 Kg DBO_5)	Débit nominal :	585 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	03/03/2008 (A)
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. SAINT SELVE	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification	Filières boues :	Epaississement, Stockage
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Sans objet
Commune(s) raccordée(s) :	Saint-Selve	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	1005 / 2764
Nom du milieu récepteur :	Gat-mort	Technicien référent :	Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO_5			Charge organique	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
17/02	260	44,4	78	10	96,7	198	103	86,4	93,6	14	96,1	52									
23/03	424	72,5	144	8	97,6	297	48	92,9	144	5	98,5	80,1									
17/04	241	41,2	133	3	99,3	281	33	96,5	137	3	99,4	76,3	28,9	1,50	98,5	28,9	3,07	96,8	3,37	4,40	61,3
03/05	274	46,8	162	9	98,8	257	34	97,1	132	3	99,5	73,1									
11/06	268	45,8	126	14	97,7	280	35	97,4	128	5	99,2	71,3									
05/07	271	46,3	119	14	97,8	262	35	97,5	75,9	3	99,3	42,2	27,1	9,10	93,7	27,1	23,6	83,5	2,98	0,7	95,6
16/08	239	40,9	158	3,30	99,6	274	25	98,1	127	4	99,3	70,4									
05/09	260	44,4	39	4,10	97,5	149	22	96,5	67,6	3	99,0	37,6	25,7	3,90	96,4	25,7	5,74	94,8	2,39	0,5	95,1
30/09	237	40,5	190	2,10	99,8	291	18	98,8	128	3	99,6	71,1									
15/10	260	44,4	112	2,50	99,5	315	13	99,1	65	3	99,0	36,1	28,6	4,50	96,5	28,6	4,84	96,2	3,64	0,5	96,9
06/11	250	42,7	128	3,40	99,2	274	21	97,8	113	4	99,0	62,5									
07/12	287	49,1	169	2,80	99,5	392	23	98,3	152	3	99,4	84,5									
Moyenne	272	46	130	6,35	98,8	273	34,2	96,7	114	4,42	99,0	63,1	27,6	4,75	96,3	27,6	9,31	92,9	3,10	1,52	86,5
Minimum	237	40	39	2,10	96,7	149	13	86,4	65	3	96,1	36,1	25,7	1,50	93,7	25,7	3,07	83,5	2,39	0,500	61,3
Maximum	424	72	190	14	99,8	392	103	99,1	152	14	99,6	84,5	28,9	9,10	98,5	28,9	23,6	96,8	3,64	4,40	96,9
NORME*				**30**			**90**			**25**				**20/10***			**40/25***			**5/2***	

*** du 16/06 au 14/10**

Paramètres de fonctionnement :

Année	Charge moy org. Entrée (Kg DBO5/j)	Charge moy org. Entrée (Kg DCO/j)
2013	*77*	*167*
2014	*67*	*156*
2015	*110*	*243*
2016	*98*	*186*
2017	114	273

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Boues produites t.MS/an
2013	*100193*	*93053*	*22,5*
2014	*103777*	*90777*	*17,9*
2015	*47385*	*81519*	*12,8*
2016	*69529*	*73244*	*12,8*
2017	105048*	134751	23,7

Données 2013 à 2016 : ancienne step St Selve (1500 EH) * valeur issue du rapport AS 2017 Suez

Mois	Débit moyen mensuel entrée A3 (m³/j)	Taux de charge hydraulique (%)	Débit moyen mensuel sortie A4 (m³/j)	Pluviométrie mensuelle (mm)	Production mensuelle de boues (kg MS)
Janvier				28,5	
Février				77,5	
Mars	303	52	431	76	
Avril	268	46	345	25	801
Mai	296	51	256	85	889
Juin	276	47	229	143	3707
Juillet	270	46	218	24,5	3696
Août	231	40	179	27,5	1574
Septembre	271	46	231	80	5884
Octobre	237	40	227	21	870
Novembre	260	44		59	5255
Décembre	360	62	380	175	1046
ANNUEL	**280**	**48**	**273**	**822**	**23722**

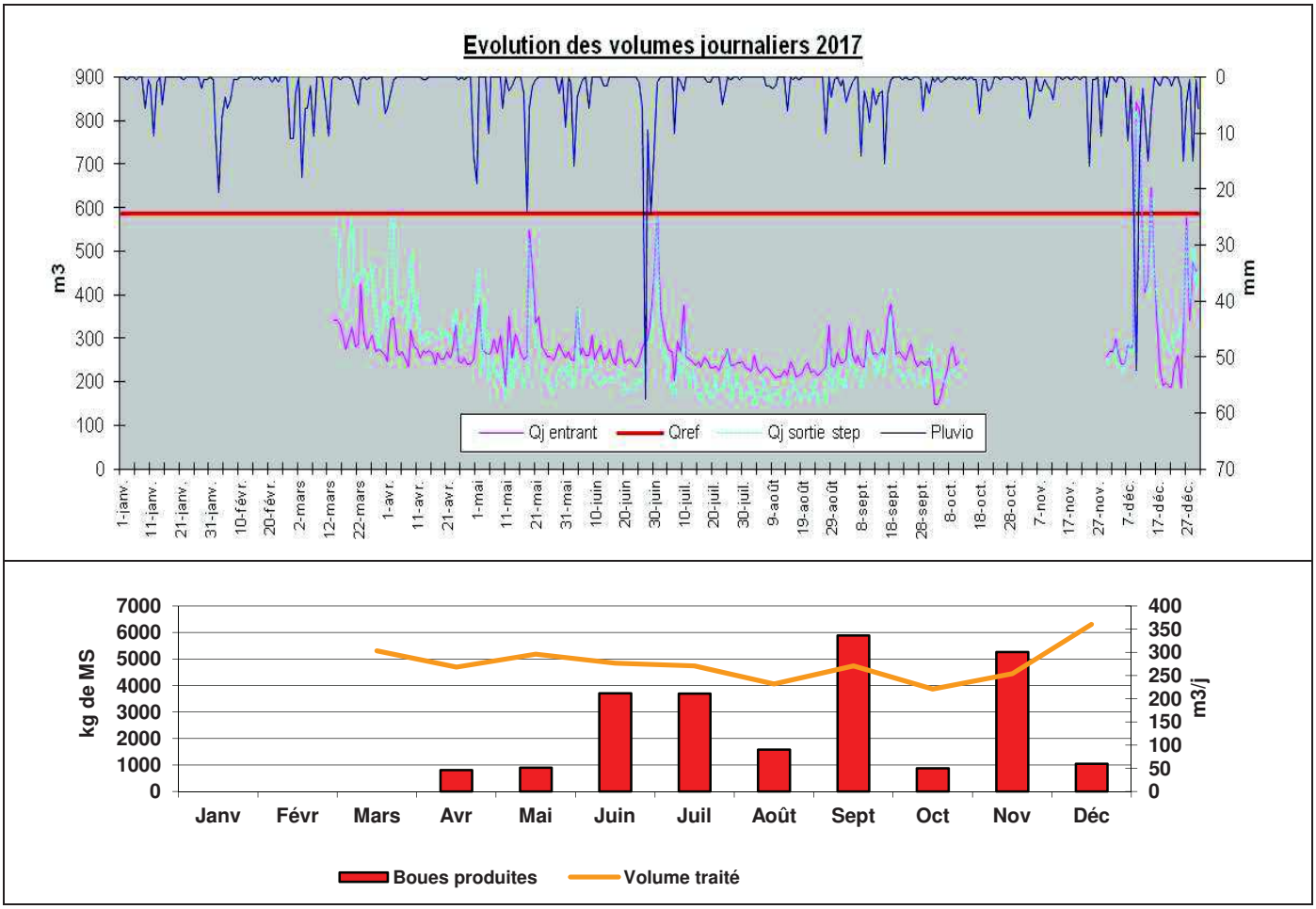

Commentaires :

Système de collecte :

13 postes de refoulement alimentent la station de Saint Selve : tous sont équipés de télésurveillance et 1 possède un traitement anti-H2S. Il n'y a pas de trop-plein.

2 postes supplémentaires présents sur le territoire communal de Saint Selve refoulent les effluents vers le réseau de collecte de la station d'épuration de Saint Morillon (ces 2 ouvrages sont équipés de télésurveillance).

A noter l'existence de 3 autres postes à gestion privée.

Lors d'épisodes pluvieux, des eaux claires sont collectées en grandes quantités pouvant entraîner des débordements de certains postes. L'impact des eaux parasites est donc très important.
Une étude diagnostique du réseau a été réalisée en 2009 ; une nouvelle étude sera à prévoir dès 2019.

En 2017, avec la mise en place en place des mesures débitmétriques sur chacune des 3 arrivées d'eaux brutes à la nouvelle station, la connaissance hydraulique est améliorée.
Cependant, les volumes journaliers n'ont été disponibles qu'à partir du 14 mars, et des données sont manquantes du 12 octobre au 29 novembre (a priori, problème de télégestion ou valeurs non transmises).

Selon les 247 volumes journaliers entrants transmis :
- Volume moyen journalier = 280 m3/j soit 48 % de la capacité nominale de la station
- Volume moyen mensuel maximum = 360 m3/j soit 62 % de la capacité nominale de la station
- Centile95 (volume journalier) = 441 m3/j soit 75 % de la capacité nominale de la station
- 4 dépassements de la capacité nominale de la station.

Station d'épuration :

La nouvelle station de Saint Selve a été mise en service début février 2017, s'accompagnant de phases progressives de réglages des équipements.

Aspect général :
L'entretien du site est satisfaisant.
Le génie civil des ouvrages est en bon état.

Prétraitements :
Le dégrilleur avec compacteur de déchets est fonctionnel. Les refus sont évacués avec les ordures ménagères.
Le dégraisseur-dessableur est opérationnel.

Traitement :
L'aération du bassin biologique est pilotée par sonde rédox. Des étalonnages et entretiens réguliers de la sonde sont à assurer pour optimiser les mesures et fiabiliser le traitement.

La qualité des boues activées déterminée en mai 2017 est satisfaisante : développement de bactéries filamenteuses contenu, microfaune reflétant des conditions d'oxygénation et un traitement épuratoire corrects.

Il est conseillé de maintenir un taux de boues à une valeur maximale de 5 g/l.

La déphosphatation s'effectue par injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération ; elle a été mise en service et réglée durant le mois de mai 2017. Ces réglages sont à affiner en fonction des résultats obtenus pour optimiser la consommation en réactif tout en respectant les normes de rejet (éviter notamment une surconsommation).

Autosurveillance :
La vérification des équipements d'autosurveillance réglementaire en place sur la station, effectuée le 03/05/17, a conduit aux remarques suivantes :

- pour le débitmètre ultrason en sortie de station, un réglage du "zéro" a été effectué lors de la visite pour corriger la surestimation détectée des mesures de hauteurs d'eau (12 mm en moyenne) ; la conversion hauteur d'eau / débit et la totalisation des volumes (sur l'appareil et sur le report de la supervision) sont corrects ;
- le préleveur en entrée de station fonctionne correctement,
- le préleveur en sortie de station fonctionne correctement ; il serait préférable de positionner le tuyau d'aspiration au centre du regard d'alimentation du chenal de mesure plutôt que le long de la paroi (risque d'aspiration des dépôts et algues qui vont s'y développer).

Des volumes journaliers de mi-octobre à fin novembre (problème de télésurveillance et/ou valeurs non transmises).

Les écarts entre les volumes entrants et sortants, sont malgré tout médiocres en 2017, avec une amélioration en fin d'année (à confirmer en 2018).

Le manuel d'autosurveillance a été rédigé.

Qualité du rejet :
La qualité du rejet est globalement satisfaisante sur l'ensemble des paramètres.
A noter un dépassement en février de la DCO mais qui intervient en début de mise en service de la station, encore en phase de réglage.
Une concentration un peu élevée en NGL est mesurée en juillet : les conditions d'aération sont à surveiller et optimiser pour assurer une nitrification / dénitrification correcte.

Observations sur les charges polluantes entrantes :
Les ratios DCO/DBO5 sont satisfaisants, caractéristiques d'eaux brutes domestiques, sauf celui du bilan du 15/10 trop élevé (4,8).

Le bilan de février a été réalisé avec des préleveurs asservis au temps et non au débit.

La charge moyenne organique déterminée en 2017 représente 63 % de la capacité de la station.

Surveillance du milieu récepteur :
Un prélèvement amont / aval du rejet est réalisé annuellement.
En août 2017, les analyses montrent une absence d'impact des eaux traitées sur la qualité du cours d'eau. Il manque les résultats sur les paramètres phosphorés (erreur du laboratoire d'analyses).

		16/08/2017	
		Amont	Aval
Taux de saturation	%	87	86
Oxygène dissous	mg(O2)/L	8,4	8,3
pH	unité pH	7,8	7,8
DBO5	mg(O2)/L	<0,5	<0,5
DCO	mg(O2)/L	12	14
MeS	mg/L	<2	<2
NO2	mg(NO2)/L	<0,01	<0,01
NO3	mg(NO3)/L	3,1	3,6
NTK	mg(N)/L	<0,5	<0,5
Pt	mg(P)/L		
Conductivité	µS/cm	358	375

Extrait rapport AS 2017 Suez

Filière boues :

Les boues sont déshydratées par une presse à vis avant d'être évacuées en centre de compostage ou de méthanisation.
La mise en service de la file boues a débuté au mois d'avril 2017.
Le dispositif de déshydratation a été à l'arrêt du 10 novembre à début décembre (pièce défectueuse).
Un débitmètre électromagnétique est installé sur l'alimentation de la presse. A noter que les volumes traités ne sont pas réguliers tout au long de l'année.

Production de boues théorique = 31,0 tMS (estimation à partir de la charge polluante éliminée – période avril/décembre).
Production de boues réelle = 23,7 tMS (valeur issue des données mensuelles SANDRE).
Taux de production de boues = 0,76.

La transmission mensuelle des données est à poursuivre.

Fonctionnement : | Réseau | Station | AS | 2017 |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe

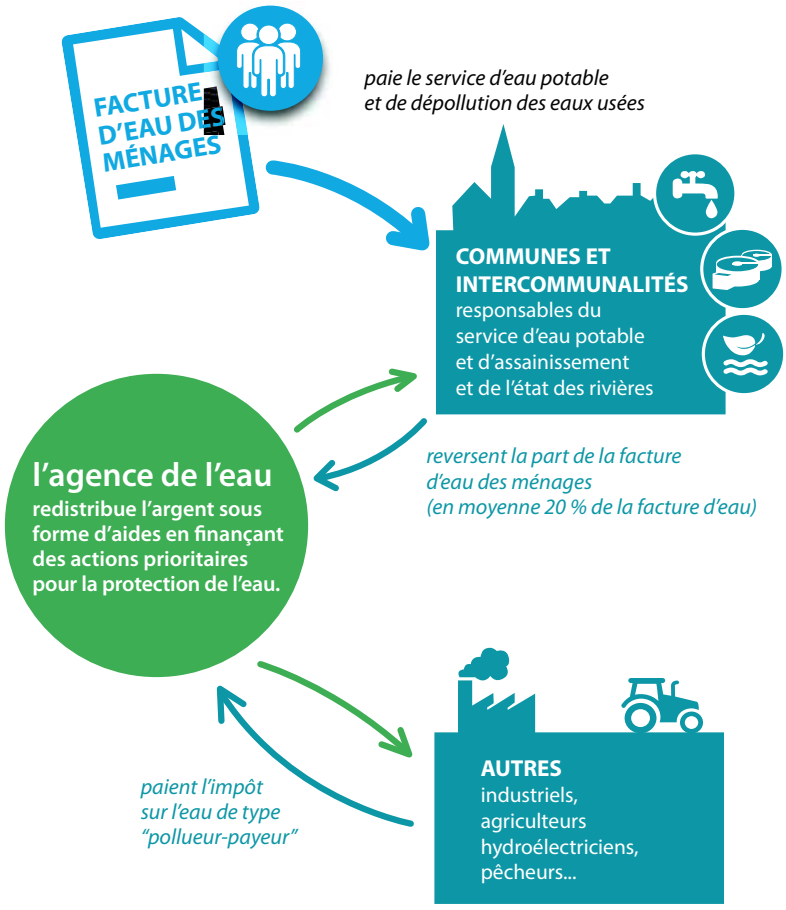

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

2,65 €
redevance pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés

70,04 €
redevance pollution domestique payée par les abonnés

0,01 €
redevance pollution payée par les éleveurs

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2017

13,05 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités

6,10 €
redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits

7,55 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

0,60 €
redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.

0,70 €
pour la solidarité internationale

6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)*

41,60 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

4,00 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2017

10,70 €
aux collectivités
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

12,20 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

12,20 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

11,80 €
aux collectivités et acteurs économiques **pour la gestion quantitative de la ressource en eau**

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE